

Procès-verbal des délibérations Séance du 27 Juin 2025

L'an 2025 le 27 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Richelieu, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. Etienne MARTEGOUTTE, Maire.

Présents : M. Etienne MARTEGOUTTE, Maire, Mmes : Véronique BACLE, Charlotte de BECDELIEVRE, Peggy CASTERMAN, Edwige FASILLEAU, Eliane FROMENTIN, Pascale GIRAULT-DUTEMPLE, Lydia LECLERC, Odile SARDET, MM : Michel AUBERT, Bernard GABORIT, Farid GIOVANNINI, Patrick PENOT, Guy RAIMBAULT.

Excusés : Audrey BARON, Brice COMTET, Alcyme DELANNOY, Jean-François MALECOT

Absents : Bertrand BITAUD.

Procuration : Mme BARON à Mme CASTERMAN, M. COMTET à Mme BACLE, M. DELANNOY à M. PENOT, M. MALECOT à M. RAIMBAULT.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 14

Date de la convocation : 19/06/2025

Date d'affichage : 19/06/2025

A été nommée secrétaire : Mme Lydia LECLERC

Objet(s) des délibérations

- Adoption du PV du 02/05/2025- Réf. : 2025-06-01
- Etude sur le rapprochement des 2 sites muséaux- Réf. : 2025-06-02
- Outil de pilotage de la performance énergétique- Réf. : 2025-06-03
- Convention « Participation citoyenne »- Réf. : 2025-06-04
- Convention avec la Chancellerie des Universités de Paris pour le parcours patrimonial et touristique dans le Parc- Réf. : 2025-06-05
- Convention avec le Centre de Gestion 37- Réf. : 2025-06-06
- Création d'un emploi permanent d'Adjoint d'animation- Réf. : 2025-06-07
- Modification budgétaire n° 1- Réf. : 2025-06-08
- Vote d'une subvention au cinéma « le Majestic »- Réf. : 2025-06-09
- Reversement d'un don à l'APPSOC- Réf. : 2025-06-10
- Restauration de la statue « Fleuve »- Réf. : 2025-06-11

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/05/2025

Réf. 2025-06-01

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de la séance du 02 mai 2025 et demande s'il y a des remarques à y apporter.

M. Bernard GABORIT demande l'ajout d'une précision sur le sujet « la Gare fait son cinéma » qui est lauréat de l'appel à projet de la Communauté de Communes Touraine-Val-de-Vienne.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité, adoptent le procès-verbal ainsi modifié de ladite séance.

ETUDE SUR LE RAPPROCHEMENT DES 2 ESPACES MUSEAUX

Réf. 2025-06-02

Monsieur le Maire présente le dossier.

Le projet scientifique et culturel du musée de Richelieu a préconisé de réaliser une étude de faisabilité portant sur la réorganisation de ces deux lieux muséographiques en vue d'un regroupement sur un site unique.

Dans le cadre du programme « Petites Ville de Demain », la ville de Richelieu a pu mobiliser un soutien auprès de la Banque des Territoires pour financer la réalisation de cette étude.

Le bureau d'étude SETEC a été missionné pour réaliser cette étude.

Edouard MAYVIAL, Directeur de projet au sein du cabinet SETEC, chargé de ce dossier, présente, en visioconférence, le diagnostic des sites pré-identifiés pouvant éventuellement accueillir ce futur rapprochement.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- Prend acte de la 1^{ère} phase de l'étude réalisée par le cabinet SETEC
- convient de ne retenir que le site de l'Espace Richelieu et demande au cabinet SETEC de concentrer la phase 2 de l'étude sur ce seul site.

OUTIL DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

Réf. 2025-06-03

M. Patrick PENOT, Adjoint, présente le dossier et laisse la parole à M. QUIDEAU, Directeur du Développement Territorial chez EDF, qui explique au conseil l'outil de pilotage de la performance énergétique des bâtiments.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'acquisition de cet outil dont le retour sur investissement est intéressant.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- Reconnaît l'utilité de l'outil de pilotage de la performance énergétique présenté par M. QUIDEAU,
- Approuve l'acquisition de cet outil et sa mise en œuvre dans le bâtiment abritant la mairie et le musée, situé 1 Place du Marché, l'école maternelle et la cantine.
- Charge le Maire de signer tous documents afférents à cette mise en œuvre.

CONVENTION AVEC LA GENDARMERIE SUR « LA PARTICIPATION CITOYENNE »

Réf. 2025-06-04

Monsieur le Maire présente le dossier :

Lors de la dernière séance, le Major MONSU, commandant la brigade de gendarmerie de Richelieu-Ste Maure de Touraine, est venu présenter le dispositif « Participation citoyenne ».

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance, complémentaire de l'action de la gendarmerie nationale, et de mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien, par une approche partenariale des relations entre la population et la gendarmerie nationale.

Il vise à :

- Développer auprès des habitants une culture de la sécurité ;
- Renforcer le contact entre la gendarmerie nationale et les habitants ;
- Développer des actions de prévention de la délinquance au niveau local.

Le maire de la commune et la gendarmerie mettent en place, sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de personnes référentes, qui a la possibilité d'alerter la gendarmerie nationale de tout évènement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'instaurer ce dispositif sur la commune de Richelieu. Pour le mettre en œuvre, la ville doit signer un protocole de partenariat avec la gendarmerie d'Indre-et-Loire visant à préciser les modalités de mise en œuvre du partenariat.

Le projet de protocole a été envoyé à chaque membre avec la convocation à la présente séance.

M. GIOVANNINI informe le Conseil qu'il lui paraît anormal de demander aux citoyens d'être acteurs d'une compétence régaliennne.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 14 voix « Pour », 1 voix « contre » et 3 abstentions :

- Approuve les termes du protocole de participation citoyenne présenté par le maire,
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette mise en œuvre.

CONVENTION AVEC LA CHANCELLERIE DES UNIVERSITES DE PARIS POUR LA CREATION D'UN PARCOURS TOURISTIQUE ET PATRIMONIAL DANS LE PARC

Réf. 2025-06-05

Monsieur le Maire présente le dossier :

Dans le cadre du projet d'implantation d'un parcours patrimonial et touristique dans le parc de Richelieu, la ville de Richelieu a sollicité l'accord de la Chancellerie des Universités de Paris, propriétaire du site.

La Chancellerie a donné un accord de principe pour réaliser cet aménagement et propose de le formaliser dans une convention qui sera conclue pour une durée de 10 ans.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la proposition de convention jointe à la convocation à la présente séance, qui a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Chancellerie accepte de mettre à disposition certains emplacements du parc de Richelieu aux fins d'installation d'aménagements d'un parcours touristique par la ville de Richelieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention proposée par la Chancellerie des universités de Paris pour la création d'un parcours touristique et patrimonial dans le Parc présenté par le maire,
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette mise en œuvre.

**CONVENTION UNIQUE D'ACCES ET DE RECOURS AUX MISSIONS ET SERVICES
PROPOSEES PAR LE POLE EMPLOI PUBLIC DU CDG37 HORS COTISATION
Réf. 2025-06-06**

Monsieur PENOT Adjoint, présente le dossier.

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, le Centre de Gestion de la Fonction Publique d'Indre-et-Loire exerce :

- 1° Des missions obligatoires générales concernant le personnel de l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés, qui donnent lieu à une cotisation obligatoire ;
- 2° Des missions particulières concernant le personnel des collectivités et établissements publics affiliés, qui donnent lieu à une cotisation additionnelle ;
- 3° Des missions complémentaires facultatives concernant le personnel des collectivités et établissements publics, réalisées dans des conditions fixées par convention.

Dans ce cadre, et afin de simplifier les démarches administratives pour les collectivités et établissements publics affiliés, le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a décidé de regrouper l'ensemble des missions complémentaires facultatives proposées par le Pôle Emploi public au sein d'une convention unique d'adhésion.

Cette convention unique d'adhésion est jointe en annexe à la présente délibération.

La signature de cette convention permet l'accès aux missions suivantes (au jour de la présente délibération) :

- Assistance au recrutement d'un agent
- Intérim territorial
- Tutorat et accompagnement à la prise de poste
- Accompagnement à la réalisation du plan de formation
- Accompagnement d'une démarche GPEEC
- Accompagnement aux mobilités et conseil en évolution professionnelle

Chaque mission proposée fait l'objet d'une annexe au présent document, qui précise les conditions particulières de réalisation.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-48,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion d'Indre-et-Loire n° 24 du 26 novembre 2024 approuvant les termes de la convention unique relative aux services et missions facultatifs du Pôle Emploi Public du Centre de gestion de l'Indre et Loire,

Vu la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du Pôle Emploi public du Centre de gestion d'Indre et Loire,

Vu les conditions générales annexées de la convention unique,

Considérant que le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions facultatives que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

Considérant que l'accès de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable,

Considérant que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Indre et Loire en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention cadre »,

Considérant, que la collectivité cocontractante/l'établissement cocontractant n'a pas l'obligation de recourir à tous les services et missions facultatifs en adhérant à ladite convention,

CONSIDERANT que les conventions qui sont désormais couvertes par cette convention cadre, et qui sont actuellement en vigueur, seront abrogées dès l'adhésion à ladite convention cadre

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'adhérer à la convention cadre unique relative aux services et missions facultatifs du Pôle Emploi Public du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire ci-annexée.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant (formulaire de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc...)

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION

Réf. 2005-06-07

Monsieur Patrick PENOT, Adjoint, présente le dossier.

Le poste de coordination des surveillantes de la pause méridienne à l'école Armand Jean du Plessis est occupé par une personne en intérim envoyée par AGIR pour l'EMPLOI dans le Richelais.

Cette personne souhaite maintenant intégrer la Fonction Publique Territoriale et être nommée sur un poste statutaire.

Etant donné la difficulté de recrutement dans ce secteur, de surcroît pour un poste à temps non complet, Monsieur PENOT, Adjoint au Maire en charge du personnel, sollicite la création d'un poste d'Adjoint d'animation à 13/35^{ème} pour la prochaine rentrée scolaire.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la proposition de M. PENOT et crée un poste permanent d'Adjoint d'Animation à raison de 13/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2025.
- Modifie le tableau des effectifs en conséquence.

MODIFICATION N° 1 DU BUDGET GENERAL 2025

Réf. 2025-06-08

Monsieur PENOT, 1^{er} adjoint, présente le dossier.

Le livre du 17^{ème}, offert par Mme DESPORTES-DAVONNEAU et accepté en séance du 2 mai dernier, doit être ajouté à l'inventaire communal.

Pour ce faire, il convient d'émettre un mandat d'ordre budgétaire au compte 21621/041 et un titre d'ordre budgétaire au compte 10251/041.

Le Conseil Municipal est sollicité pour ouvrir ces comptes et prévoir l'inscription de la somme de 2 000 € (valeur estimée du livre) sur chacun d'eux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la proposition de M. PENOT et modifie le budget général 2025 comme suit :
 - Article 21621/041 (recette) + 2 000 €
 - Article 21621/041 (dépenses) + 2 000 €

VOTE D'UNE SUBVENTION AU CINEMA « LE MAJESTIC » POUR UNE PROJECTION EN PLEIN AIR

Réf. 2025-06-09

Monsieur le Maire présente le dossier.

Le samedi 16 août prochain à 21 h 30, le cinéma de Richelieu organise, en partenariat avec l'association 17^{ème} -21^{ème} (dans le cadre de l'exposition organisée dans la gare) une projection en format cinéma plein air du film « Van Gogh » sur la place de la gare devant la façade du bâtiment de la gare.

Une partie de ce film a été tournée à Richelieu.

Le cinéma est organisateur de la séance avec Ciné Off (billetterie CNC avec tarif unique de 5.50€ par personne)

Ces organisateurs auront besoin d'un appui logistique et financier de la ville (chaises, stands, tables, barrières, coupure de l'éclairage public avenue de la gare pendant la durée de la projection, interdiction de la circulation et du stationnement avenue de la gare, communication, etc...

Le coût de cette opération est de 1 500 €. Le cinéma sollicite une subvention de la commune.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à hauteur de 500 € pour aider à la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote une subvention de 500 € au cinéma « le Majestic » pour une projection en plein air

VERSEMENT D'UN DON A L'APPSOC

Réf. 2025-06-10

Madame BACLE présente le projet.

Pour le lancement de l'opération « Octobre Rose » en 2024, la ville de Richelieu a organisé une soirée le samedi 5 octobre 2024 au cinéma, autour du salon littéraire « Du Soleil aux Lumières » animé par Catherine Salviat, sociétaire honoraire de la Comédie-Française. Il avait été acté que les fonds collectés lors de cette soirée seraient reversés à l'Association Pour la Promotion des Soins en Oncologie du Chinonais (APPSOC).

Une somme de 570 euros a été collectée.

Pour organiser le reversement de cette somme, le conseil municipal doit prendre une délibération pour autoriser le reversement de cette somme à l'APPSOC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote une subvention de 570 € à l'Association Pour la Promotion des Soins Oncologiques en Chinonais (A.P.P.S.O.C.).

RESTAURATION DE LA STATUE « LE FLEUVE »

Réf. 2025-06-11

La ville de Richelieu a dans les réserves du musée une statue, connue sous le nom « Le Fleuve » qui ornait le haut d'une colonne située au centre d'une fontaine installée sur la place du marché.

Le devis de restauration de cette statue, établie par une restauratrice spécialisée, s'élève à 8 322€ HT / 9 987 € TTC.

Le club des mécènes de la délégation de la Fondation du Patrimoine d'Indre-et-Loire a proposé d'apporter un soutien de 1 500 € pour la restauration de cette œuvre.

Monsieur le Maire propose d'engager la mise en restauration de cette œuvre, sous réserve de l'obtention des financements proposés dans le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel – Restauration de la statue Fleuve				
DEPENSES			RECETTES	
	HT	TTC		
Restauration statue (cf. devis Emmanuelle SEDILLE, restauratrice de sculptures)	8 322,50 €	9 987,00 €	3 329,00 €	DRAC Centre Val de Loire - FRAR (40%)
			2 660,00 €	Conseil Départemental d'Indre-et-Loire - (PRNP - 40% sur une base éligible de 6650 € HT)
			5 989,00 €	TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES
			1 500,00 €	Mécénat Fondation du Patrimoine - Club des mécènes de la délégation d'Indre-et-Loire
TOTAL	8 322,50 €	9 987,00 €		
			833,50 €	Autofinancement ville de Richelieu (HT)
			1 664,50 €	TVA
			3 998,00 €	Autofinancement ville de Richelieu (TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement proposé
- Sollicite les subventions auprès du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre Val de Loire
- Approuve les termes de la convention avec la délégation d'Indre-et-Loire de la Fondation du Patrimoine proposant le versement d'une aide de 1500 € pour la restauration de la statue « Le Fleuve »

Monsieur le Maire fait un point sur les mécénats obtenus depuis le lancement de l'opération « Richelieu, 400 ans – 400 mécènes ». Il indique que cette opération a permis de collecter 47 000 € de fonds et permis la possibilité de réaliser 90 000 € d'investissement pour la restauration et/ou la mise en valeur du patrimoine (restauration de tableaux, parcours contemporain autour de la légende des « Chats du Cardinal », la réalisation de la bande dessinée « Richelieu, la journée des dupes »...)

Monsieur le Maire indique que la poursuite de cette action de recherche de nouveaux mécènes est un levier important pour permettre à la commune de porter de nouveaux projets. Il faut amplifier le mouvement et identifier des dossiers prêts à soumettre à d'éventuels nouveaux mécènes.

Compte-rendu de l'utilisation des délégations du Maire :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas utilisé le droit de préemption lors des cessions des parcelles ci-après :

N° DIA	Parcelles cadastrales	Adresse	Nature du bien	Surface en m2
202508	AC 82, 83, 84, 85, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 347, 496, 498	La lisière	Habitation	4 495
202509	AC 154	10 avenue Pasteur	Habitation	936
202510	AC 115, 116	La lisière	Terrain	576
202511	OC 801, 805, 806	20 Grande rue	Habitation	370

202512	OA 727, 730, 548	8 et 14 rue du Puits de la Roche	Habitation	1 808
202513	OB 313	14 rue du moulin à vent	Habitation	714
202514	OC 50, 51, 52, 57, 60, 61	20 place du marché	Habitation/ Commerce	1 715
202515	AC 487, 527	Chambord	Terrain	436
202516	AC 258	25 rue du bois de l'ajonc	Habitation	1081

- Une modification a été apportée au budget général 2025 pour permettre le remplacement d'un vidéoprojecteur à l'Espace Richelieu.
- Deux demandes de subvention ont été déposées auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Départemental d'Indre et Loire relatives à la restauration de la statue « Fleuve » dans l'attente de la réunion de ce soir.

Communication du Maire :

Monsieur le Maire communique les informations suivantes :

- Une subvention du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire a été notifiée au titre du FDSR : 37 435 € pour l'aménagement d'une aire de camping-car
- Une subvention du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire d'un montant de 31 200 € pour la réalisation du projet de réaménagement des abords du collège (78 000 € HT) a été votée en session ce jour.
- Dans le cadre du dispositif Petite Ville de Demain, la ville de Richelieu a obtenu la possibilité de bénéficier d'un soutien de la Banque des Territoires pour réaliser une mission d'accompagnement de la commune afin de rechercher un potentiel opérateur immobilier visant à réaliser des constructions d'habitat sur l'OAP Fontaine Mademoiselle.
- M. PENOT, 1^{er} adjoint, présente un document sur le contrôle hiérarchisé de la dépense sur l'exercice comptable 2024 et remercie Claire DROUCHAUX, en charge de la comptabilité à la mairie, pour son travail.
- CCTVV – La ville de Richelieu va perdre un siège au conseil communautaire lors de la prochaine mandature. Le nombre représentants de la ville de Richelieu sera de trois au lieu de quatre pour la prochaine mandature.
- Monsieur le Maire rend compte de la réunion du Comité de suivi de la convention de partenariat avec la chancellerie des Universités de Paris relative à la gestion du parc de Richelieu. Cette réunion s'est tenue dans les locaux de la Chancellerie des Universités de Paris le mardi 3 juin 2025. Ce comité de suivi a vocation à faire un point sur les relations partenariales et les perspectives de développement du parc. Le principal sujet de la réunion a été la présentation du projet de parcours patrimonial et touristique qui sera implanté dans le parc de Richelieu. Il a recueilli l'avis favorable et encourageant de la commission patrimoine de la Chancellerie des Universités de Paris et l'initiative de ce projet a été salué par Madame la Rectrice.

Par ailleurs la Chancellerie des Universités de Paris a réservé un avis favorable de principe pour organiser en 2026, dans le cadre de la journée internationale des forêts (qui aura lieu le samedi 21 mars 2026), une visite de la forêt du parc.

- Guy RAIMBAULT, 3^{ème} adjoint, présente un point sur les travaux récemment réalisés ou actuellement en cours :
 - Le revêtement de la route de Vouzeray a été refait.
 - Aire camping-car : les travaux sont suspendus en l'attente de l'avis de l'Architecte des bâtiments de France

- Ancien EHPAD + collège
- Parcours patrimonial et touristique : Les travaux de pose du mobilier avancent, la réception est prévue pour le 11 juillet 2025.
- Les travaux d'aménagement des abords du collège sont programmés pour le 21 juillet et dureront 3 semaines
- L'accès à la crèche a été revêtu en « bi-couche »
- Point sur les horaires des fermetures des voies pour le passage du Tour de France (masculin le 13 juillet et féminin le 29 juillet). Une réunion a eu lieu avec les commerçants pour les décorations. Une exposition photo a été réalisée sous les Halles par le Club photo.
Pascale GIRAULT-DUTEMPLE, conseillère municipale, complète le sujet en annonçant les horaires pour la location des costumes et invite les bonnes volontés à venir confectionner des roses.
- Monsieur le Maire fait un point sur la visite des amis de Schaafheim. Il informe le conseil municipal qu'il a remis à cette occasion la médaille de la ville de Richelieu à Madame Brigitte SCHMITT, ancienne présidente du comité de jumelage Richelieu – Schaafheim en Allemagne.
- Monsieur le Maire présente les cadeaux qui seront remis à la ville de Richelieu (Québec) lors du déplacement de la délégation de Richelieu le week-end 18 au 21 juillet 2025.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la ville de Richelieu a fait l'objet de la diffusion d'un beau reportage dans l'émission « météo à la carte » diffusée sur France 3 le 15 mai dernier. Cette émission a été vue par 1 million de téléspectateurs, représentant un équivalent de 41 600 € de « contrevalet publicitaire ».
- Monsieur le Maire présente la couverture de bande dessinée « Richelieu, la journée des Dupes » réalisée par Maël MARTIAL « Richelieu, la journée des dupes ». Cette couverture sera dévoilée le samedi 28 juin à 11h lors de la remise des soutiens des mécènes pour réaliser cette bande dessinée sur Richelieu (Banque Populaire, ACEF et Richelieu International Europe).
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Musique des Troupes de Marine a confirmé sa présence pour un concert à Richelieu le vendredi 19 septembre prochain en ouverture du week-end des Journées Européennes du Patrimoine.
- Monsieur le Maire informe que le conseil municipal qu'en raison de la canicule annoncée dans les prochains jours, des mesures ont été prises pour ménager les personnels : la bibliothèque sera fermée l'après-midi, un climatiseur a été installée dans le bureau de la responsable. Des ventilateurs ont été amenés dans les écoles, et les horaires des agents du service technique ont été modifié (6 h – 13 h)
- Véronique BACLE, 2^{ème} adjointe, informe le conseil municipal de la création d'une nouvelle association « Jeudi Jeux », dont les membres se réunissent chaque jeudi à la maison des associations pour jouer à des jeux de société et de carte.

Monsieur le Maire informe sur l'agenda des prochaines semaines :

- ✓ Les prochaines séances du Conseil Municipal sont prévues les 26 septembre, 14 ou 21 novembre et 19 décembre 2025.
- ✓ Les animations :

Dates	Evènement
Samedi 28 juin	11 h : Remise des soutiens des mécènes pour la BD 17 h : Inauguration du city stade et de l'aire de jeux (organisées dans le cadre d'une après-midi où la piscine serait ouverte gratuitement de 15 h à 20 h et clôturée par une soirée guinguette sur le site
Dimanche 29 juin	17 h concert de l'orchestre qui accompagne le Chœur Ex Arte à l'église
Mercredi 02 Juillet	19 h : Avant-première de la visite théâtralisée de la ville
Samedi 5 juillet	14 h : Vernissage du salon artistique sous les Halles
Dimanche 6 juillet	Courses hippiques de Richelieu à Chinon
Vendredi 11 juillet	Pot des commerçants
Monsieur le Maire invite ensuite les membres à consulter le dépliant sur les animations estivales	
Vendredi 1 ^{er} août	Nocturne Gourmande
Samedi 13 septembre	Course solidaire au profit de la recherche sur les tumeurs du cerveau
Samedi 20 et Dimanche 21 septembre	Journées Européennes du Patrimoine : concert des troupes de marine (55 musiciens) et sortie de la Bande Dessinée sur Richelieu
Dimanche 29 septembre	10 h 30 - Messe de rentrée à l'église avec l'accueil du nouveau prêtre, suivie d'un verre de l'amitié dans le jardin du presbytère et d'un repas partagé auquel chacun est invité à participer.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de question orale, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 50.

Liste récapitulative des délibérations

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2025-06-01	Approbation du PV de la séance du 02/05/2025
2	2025-06-02	Etude sur le rapprochement des 2 espaces muséaux
3	2025-06-03	Outil de pilotage énergétique
4	2025-06-04	Convention « Participation citoyenne »
5	2025-06-05	Convention avec la Chancellerie des Universités de Paris pour le parcours patrimonial et touristique dans le parc
6	2025-06-06	Convention avec le Centre de Gestion 37
7	2025-06-07	Création d'un poste d'Adjoint d'animation
8	2025-06-08	Décision modificative n° 1 du budget principal
9	2025-06-09	Vote d'une subvention au cinéma « le Majestic »
10	2025-06-10	Versement d'un don à l'APPSOC
11	2025-06-11	Restauration de la statue « Fleuve »

En mairie, le 30/06/2025

Le Maire
Etienne MARTEGOUTTE

La secrétaire de séance
Lydia LECLERC